

2RM CONSULTING

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital social de 500 euros

Siège social : 2 Résidence Marceau 91120 PALAISEAU

830 107 645 RCS EVRY

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20 août 2026

Le 20 août 2026, à 10h00, au siège social de la société,

Monsieur Richard M'TOUMO, associé unique de la société 2RM CONSULTING, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 500 euros, ayant son siège social au 2 Résidence Marceau 91120 PALAISEAU et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro 830 107 645, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 2 Résidence Marceau 91120 PALAISEAU au 12 Bis Rue Daubigny 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, à compter du 20 août 2026.

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 12 Bis Rue Daubigny 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE.

Le reste de l'article reste sans changement. »

Troisième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Richard M'TOUMO